

# UNCRPD – Rapport 2-3

Note Méthodologique relative à la préparation du « rapport alternatif / Liste de questions » pour la période octobre 2018- octobre 2020

## 1/ Calendrier

Le calendrier de travail du BDF est basé sur les échéances fixées par le Comité des droits des personnes handicapées. Ces échéances sont les suivantes :

- a) 15/12/2018 (à confirmer par le Comité des droits) : le **rapport alternatif + liste de questions recommandées par le BDF** doit être transmis au Comité des droits des personnes handicapées (Comité des droits)
- b) Du 11/03/2019 au 5/04/2019 : la situation de la Belgique sera analysée par le Comité des droits à Genève. La présence d'une délégation du BDF à Genève est nécessaire : **réponse aux questions du Comité des droits**. A la fin de cette analyse, le Comité des droits publiera sa **Liste de questions à l'Etat belge**
- c) Mars – avril 2020 : le **rapport officiel de la Belgique** doit être remis au Comité des Droits des personnes handicapées par le gouvernement fédéral belge. Le BDF disposera de 3 mois pour en faire la lecture critique et pour transmettre ses observations au Comité des droits
- d) Septembre – octobre 2020 : **dialogue constructif** entre le Comité des droits et les autorités belge sur la mise en œuvre de l'UNCRPD par la Belgique. La présence d'une délégation du BDF à Genève est nécessaire : la société civile disposera d'un temps de parole pour la **présentation des principales attentes de l'associatif**

## 2/ Documents à produire et prises de parole à assurer

- a) **Rapport alternatif + liste de questions recommandées par le BDF**
  - Contrairement à 2014, nous sommes en « procédure simplifiée »
  - Le rapport + la liste de questions doivent être d'une ampleur restreinte, vraisemblablement 10.700 mots (à confirmer)
  - Les conseils d'EDF et International Disability Alliance (IDA) sont :
    - i. Baser les questions sur un passage d'un texte réglementaire précis
    - ii. Pointer ce qui doit être amélioré, ajouté
    - iii. Introduire des questions sur les articles UNCRPD qui n'avaient pas fait l'objet de recommandations en 2014
    - iv. Se référer aux thèmes qui ont déjà fait l'objet d'un *General Comment* : les experts du Comité des droits posent beaucoup de questions en lien avec ceux-ci
- b) **Réponse aux questions du Comité des droits**
  - La société civile belge rencontre le Comité des droits
  - Prestation orale sous forme de questions-réponses

- Immédiatement à la fin de l'échange, le Comité des droits arrêtera sa Liste de questions à l'Etat belge
  - Il ne sera pas possible de transmettre des notes explicatives complémentaires
  - Les conseils d'EDF et IDA sont :
    - i. Coller au plus près au contenu du rapport alternatif 2-3 et de la liste des questions recommandées par le BDF
    - ii. Etre clair et précis dans les réponses
    - iii. Etre bien préparé
- c) **Mise à jour du rapport alternatif et de la liste des questions du BDF**
- Entre mars 2019 et septembre 2020, la période est de 18 mois
  - Beaucoup de choses peuvent se passer
  - Transmettre une mise à jour de la liste de questions proposées par le BDF
- d) **Présentation des principales attentes de l'associatif**
- Lors du dialogue constructif, l'associatif aura un temps de présentation et questions-réponses avec le Comité
  - +/- 30 minutes, à partager entre le BDF et les autres intervenants de l'associatif !
  - IDA et EDF peuvent organiser une rencontre privée avec le rapporteur du Comité des droits pour la Belgique
  - IDA et EDF peuvent organiser un « jeu de rôles »
  - IDA et EDF fonctionnent avec GoogleDoc pour informer les intervenants du BDF pendant l'échange avec le Comité des droits

### 3/ Le rapporteur : personnage clé

Le rapporteur du Comité des droits est Monsieur Chaker

- Egyptien, nouveau membre du Comité des droits
- Connaît peu la situation de la Belgique et de l'Union européenne
- S'intéresse beaucoup à la coopération !!!
- Les conseils d'EDF et IDA sont :
  - i. Clarté
  - ii. Pédagogie
  - iii. Concision

### 4/ Et maintenant

Nous nous concentrons sur la préparation du Rapport alternatif et de la liste de questions recommandées par le BDF, cf. points 1a) et 2a) ci-dessus

#### a) Rapport alternatif du BDF

1. Point de départ : la liste de questions du Comité des droits à la Belgique (2014)
2. Outil de base : évaluation à mi-parcours du BDF (2016)
3. Objectif : préciser ce qui a été fait et ce qui aurait dû être fait par les gouvernements belges en 8 ans : état des lieux

## **b) Liste de questions du BDF**

La « proposition d'une liste de questions du BDF au gouvernement belge » est la partie la plus importante du matériel à fournir au Comité des droits pour le 15 décembre 2018 (**date à confirmer par le Comité des droits**).

Le BDF doit essayer de convaincre les experts de poser des questions efficaces au gouvernement belge pour améliorer la situation de vie des personnes handicapées en Belgique.

1. Quelles sont les questions auxquelles une réponse satisfaisante a été apportée et qui peuvent être retirées ?
2. Quelles sont les questions qui restent d'actualité et pourquoi ?
3. Quelles sont les questions qui méritent d'être ajoutées ?

## **5/ Participation aux réunions préparatoire**

Deux réunions préparatoires sont prévues : 23/10/2018 et 20/11/2018

Il est demandé à chaque organisation membre du BDF d'envoyer 1 ou 2 participants à ces réunions. Idéalement les même personnes devraient être présentes lors de chaque réunion

Lieu : Finto, Boulevard du Jardin Botanique 50 – 1000 Bruxelles

## **6/ Documents de base**

Les documents utiles sont disponibles sur la partie réservée du site Internet du BDF (adresse IP)

- Document de base commun faisant partie intégrante des rapports présenté par les Etats parties (juillet 2018)
- Premier rapport officiel de la Belgique sur la mise en œuvre de l'UNCRPD (2012)
- Premier rapport alternatif du BDF (février 2014)
- Commentaire et liste de questions du Comité des droits à l'Etat belge (novembre 2014)
- Evaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de l'UNCRPD par l'Etat Belge (BDF-2016)
- Tableau des recommandations et réalisations
- *General comment* sur la capacité juridique
- *General comment* sur l'accès à la justice (assistance, traduction en langue des signes...)
- *General comment* sur les aspects de l'article 14 (placement forcé, traitement forcé, stérilisation forcée...)
- *General comment* sur l'enseignement inclusif
- *General comment* sur la désinstitutionalisation.
- *General comment* sur les article 4.3 et 33.2
- Document « martyr » : sera fourni le 19/10/2018

## 7/ Liens utiles

- <http://bdf.belgium.be/fr/th%C3%A9matiques/uncrpd.html>
- <https://www.ohchr.org/en/hrbodies/crpd/pages/crpdindex.aspx>
- [https://tbinternet.ohchr.org/\\_layouts/treatybodyexternal/SessionDetails1.aspx?SessionID=1304&Lang=en](https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/SessionDetails1.aspx?SessionID=1304&Lang=en)